

Les entreprises d'entraînement pédagogique s'ouvrent au DIF

FORMATION Les 150 entreprises d'entraînement pédagogique (EEP) de France tentent de mieux se faire connaître auprès des employeurs, notamment pour répondre aux demandes de DIF des salariés.

Les entreprises d'entraînement pédagogique (EEP) sont des entreprises virtuelles, portées par des organismes de formation (Greta, Afpa, lycées professionnels) et qui permettent d'initier aux métiers du tertiaire (secrétariat, vente, comptabilité...) par une simulation des tâches. L'EEP reproduit, grandeur nature, toutes les fonctions – hormis celle de la production – des services d'une entreprise. Elle étudie le marché, crée des modèles, fait de la publicité, s'approvisionne en matières premières, transporte, stocke, planifie, étudie les méthodes de fabrication, lance la production, vend ses produits... L'entreprise fonctionne en permanence. Ainsi, restent parfaitement flexibles les entrées et sorties des stagiaires et la durée de formation dans les limites de temps fixées au départ.

Réseau mondial

L'EEP est intégrée à un réseau mondial de 4 500 EEP – dont 3 000 en Europe – de tous ordres, qui sont ses fournisseurs et ses clientes. Ainsi, toutes les fonctions du secteur tertiaire de la PME se retrouvent dans cette entreprise fictive. Les documents "officiels" eux-mêmes (chéquiers, factures, documents comptables, douanes...) sont des fac-similés fournis par le réseau des entreprises d'entraînement.

« Lorsqu'une personne arrive à l'EEP, des stagiaires font réellement, mais "pour de faux", une déclaration unique d'embauche, un dossier personnel, un contrat de travail, explique Elisabeth Chassignolle, formatrice de Greta et dirigeante de deux EEP à Grigny (Rhône). Nous simulons aussi des démissions, des augmentations de capital ou des entrées en Bourse, ainsi que, bien sûr, les achats, les ventes... Cette approche, concrète, laisse le droit à l'erreur. »

Un coût assez élevé

Selon la formatrice, ce type d'enseignement « coûte un peu cher, puisqu'il est individualisé » : 12,5 euros de l'heure en moyenne dans les EEP dont elle s'occupe. « Mais, pour un salarié en formation continue, l'avantage est que c'est très concret et que l'on peut faire un planning plus ou moins à la carte. »

De 5 000 à 6 000 personnes sont formées, chaque année, en France par les EEP, mais la proportion de stagiaires salariés d'entreprise en formation continue y reste très marginale, de l'ordre de 3 % à 5 %. Les autres sont des demandeurs d'emploi, avec des financements de la région et des Assedic ou de l'Ageph (personnes handicapées). Les EEP souhaitent, aujourd'hui, accueillir davantage de salariés, dans le cadre du DIF, du CIF ou des plans de forma-

tion. Pour se faire connaître, elles organisent des rencontres départementales : après les EEP du Rhône, le 8 avril dernier, ce sont celles d'Ardèche qui vont se présenter, le 27 juin prochain, à Tournon, puis, le 23 octobre,

L'EEP reproduit grandeur nature toutes les fonctions des services d'une entreprise

celles de Roanne (Loire), où est également situé le siège du réseau national des entreprises d'entraînement pédagogique. ■

VÉRONIQUE VIGNE-LEPAGE

www.euroentent.net

Grandes ma au sein du p de l'armée

GESTION DES COMPÉTENCES
doit diminuer le nombre de
fonctionnaire, de l'autre, et
des contractuels. La victoire
mobilisés.

Aux armées, les temps sont à la manœuvre. Ce n'est pas une mais deux réformes d'organisation qui sont en cours. La première, c'est l'application de la révision générale des politiques publiques (RGPP), qui prévoit, pour toutes les administrations, le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite.